

# LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE DE LA FÉDÉRATION



DES CHEMINOTS

**EN CONGRÈS CONFÉDÉRAL EXTRAORDINAIRE  
3 000 DÉLÉGUÉS RÉUNIS A PARIS DÉCIDENT**

## La CFTC se continue dans la CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE du TRAVAIL

**NOS INFORMATIONS  
SUR LE CONGRÈS  
CONFÉDÉRAL  
EXTRAORDINAIRE**

Pages 6 - 7 - 8 et 9

Le Bureau national des Cheminots, réuni le 10 novembre 1964 :

Après avoir pris connaissance du déroulement des débats du Congrès confédéral extraordinaire et des votes intervenus :

FÉLICITE tous ses syndicats et militants pour le sérieux et l'esprit démocratique avec lequel ils ont abordé ce débat.

ENREGISTRE avec satisfaction ces résultats qui sont conformes à l'orientation fixée par son Comité national fédéral des 5 et 6 mai 1964 (82,1 % [des suffrages exprimés] pour l'approbation des textes et du nouveau titre)

IL DÉCIDE, EN CONSÉQUENCE :

- 1 De soumettre à l'approbation du Congrès fédéral ordinaire des 12-15 janvier 1965 des modifications aux statuts et au titre de la Fédération pour les mettre en

harmonie avec les nouveaux statuts et le titre confédéral.

- 2 Jusqu'au Congrès fédéral, le titre officiel de la Fédération est le suivant :

**FÉDÉRATION DES SYNDICATS  
CHRÉTIENS DES CHEMINOTS**  
(Confédération Française Démocratique  
du Travail (C. F. T. C.))

Le BUREAU NATIONAL demande à tous ses syndicats et unions, à tous ses militants de poursuivre sans relâche leurs tâches syndicales, notamment revendicatives.

IL APPELLE TOUS LES CHEMINOTS A SE  
GROUPEZ DANS LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE  
DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (C.F.T.C.).

Paris, le 10 novembre 1964.

## MANIFESTATIONS LE 2 DÉCEMBRE GRÈVE GÉNÉRALE LE 11 DÉCEMBRE DE L'ENSEMBLE DES SECTEURS NATIONALISÉS ET PUBLICS

En vue d'assurer le plein succès de la première étape d'une action progressive et continue décidée le 16 novembre 1964 par les Fédérations (E.G.F., Cheminots, Mines, Transports (R.A.T.P.), les Fédérations de Cheminots C.G.T., C.F.D.T., F.A.C., C.G.C. et F.G.A.A.C.)

**APPELLENT LES CHEMINOTS DE TOUS GRADES ET DE TOUS SERVICES  
A PARTICIPER EN MASSE AUX MANIFESTATIONS DU 2 DÉCEMBRE 1964**

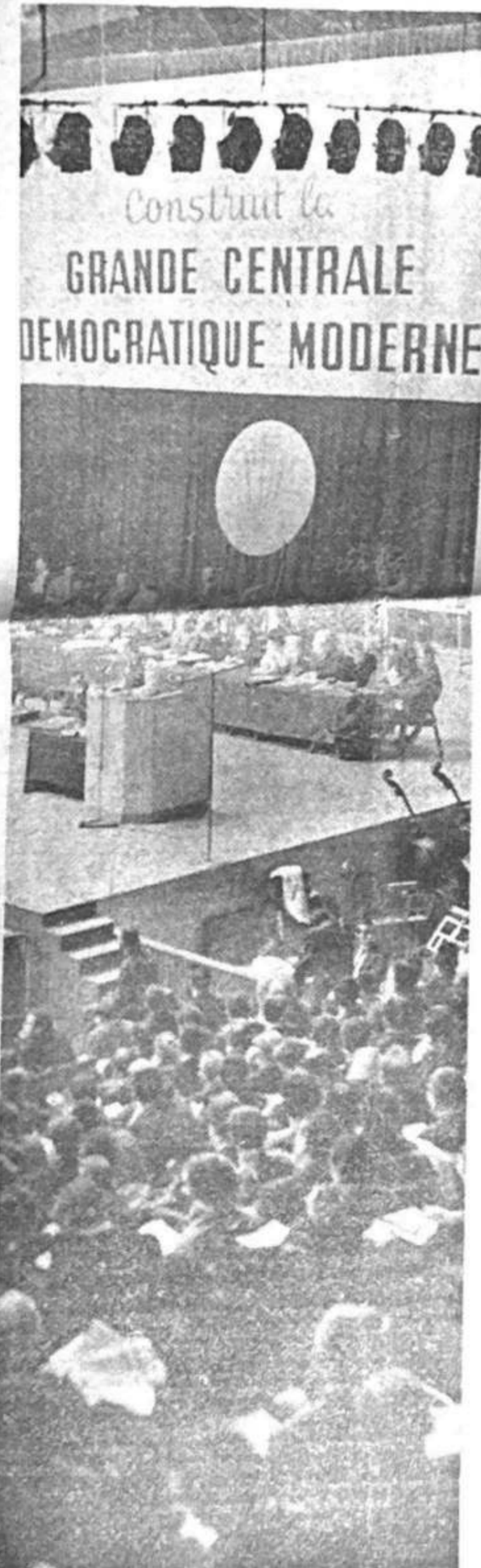
Elles se félicitent de la participation des travailleurs des services publics, des P. et T., etc., et souhaitent que l'ensemble des salariés dont les rémunérations dépendent de l'Etat se joignent à ces manifestations.

Elles enregistrent la prise de position de la Confédération F.O. qui crée les conditions pour entraîner dans les manifestations du 2 décembre les adhérents de F.O.

Les Fédérations demandent à leurs militants et syndicats de prendre contact pour déterminer ensemble les meilleures formes de la participation des cheminots à ces manifestations.

Elles confirment leur volonté de donner une suite rapide à ces manifestations par un premier arrêt de travail de l'ensemble des secteurs public et nationalisé, si le Gouvernement persiste dans son refus de satisfaire les revendications.

PARIS, le 24 novembre 1964,  
18 heures.



Construit la  
GRANDE CENTRALE  
DÉMOCRATIQUE MODERNE

# DES HOMMES ET DES FEMMES qui croient à la solidarité ouvrière



## POUR UN SYNDICALISME JEUNE ET DYNAMIQUE

Rencontre nationale de Jeunes à Paris  
le 15 novembre au siège de la C.F.D.T.

— JEUNES parce que la moyenne d'âge des participants est de 22 ans ;

— JEUNES parce que les 120 responsables étaient mandatés par des groupes de jeunes, et qu'ils n'étaient pas encadrés par un tiers de militants adultes ».

Nous publierons la liste des responsables de l'équipe nationale jeune dans le prochain numéro

L'ambiance dynamique de cette journée était encore rehaussée par le sérieux des débats en séance plénière et par le travail des Commissions.

La préparation faite lors des Assemblées de nos groupes locaux de jeunes nous a permis de faire le point sur la situation des jeunes cheminots et jeunes cheminotes. Ensemble, et par nos interventions nous avons étudié nos problèmes de formation professionnelle, des conditions de travail, de logement, des loisirs et de culture. Dans notre APPEL aux JEUNES nous fixons nos objectifs principaux (car il y en a d'autres).

Nous sommes assurés que notre programme « JEUNES » s'insère parfaitement avec les revendications générales et catégorielles de la Fédération.

— Par nos groupes « JEUNES » avec l'ensemble des Cheminots et des travailleurs nous ferons aboutir nos objectifs.

— Par la place importante que nous occupons dans le monde du travail.

— Par les responsabilités prises par des militants au sein des groupes « JEUNES » locaux et régionaux ainsi que par l'Équipe Nationale des JEUNES CHEMINOTS C.F.D.T.

— Par les orientations prises au Congrès Confédéral Extraordinaire des 6 et 7 novembre.

— et par les mandats de délégués et représentants du personnel que les jeunes recevront de leurs camarades en mars 1965 nous assurerons à tous les JEUNES CHEMINOTS une FÉDÉRATION BIEN VIVANTE et nous leur présentons un SYNDICALISME JEUNE ET DYNAMIQUE.

Des femmes décidées à faire rayonner la C.F.D.T. (CFTC)

SONT VENUES LE 14 NOVEMBRE 1964

A LA JOURNÉE NATIONALE FÉMININE DES CHEMINOTES

Parce qu'elles ont compris que :

- LE MONDE NE CHANGERA PAS POUR NOUS MAIS PAR NOUS,
- SE SYNDIQUER, C'EST NON SEULEMENT PAYER UNE COTISATION, Mais c'est aussi prendre un engagement, l'engagement d'être solidaire.

ELLES SONT VENUES...

Elles n'ont pas hésité à laisser derrière elles, pour un jour, les soucis et les travaux des ménagères qu'elles redeviennent plus complètement en fin de semaine.

En faisant le sacrifice des joies de la famille ou de l'amitié pour venir à cette Journée Nationale, à LEUR Journée, elles ont su se dépasser, car toutes ont compris que la vie de travailleuse a ses répercussions sur la vie familiale et que, cette vie de travailleuse, c'est d'elles seules qu'il dépend qu'elle soit moins pesante, plus humaine.

- NICOLE, la garde-barrière ;
- COLETTE, l'employée ;
- ANNICK, l'infirmière ;
- CLAUDINE, la commise ;
- Et toutes leurs camarades ;

ont exposé leurs préoccupations :

- Les logements de P. N. dénués du minimum de confort ;
- L'ambiance déprimante créée par des cadences excessives ;
- La qualification et les risques professionnels non rémunérés ;
- Les horaires perturbant la vie familiale ;
- Etc. etc.

Elles ont échangé leurs idées.

A l'unanimité elles ont :

- DENONCE les discriminations dont les femmes font l'objet à la S. N. C. F. ;

— EXPRIME les revendications propres à leurs filières.

Les salaires, la durée et les conditions de travail, en un mot toutes les grandes revendications générales sont également sorties des discussions prouvant ainsi que les femmes n'entendent pas laisser aux hommes le soin de prendre en charge, seuls, tous les problèmes.

Cette Journée Nationale a démontré qu'il y a des femmes décidées à défendre leurs conditions de travailleuses.

Par leur dynamisme, leur travail constructif, les participantes ont su donner à cette Journée Nationale un éclat comme seules des femmes convaincues, déterminées, sont capables de donner à ce qu'elles entreprennent.

Une résolution générale a résumé leurs aspirations, leurs revendications de travailleuses et de mères de famille.

En 1964, nous n'entendons pas être les esclaves de la machine ou de la technique, mais :

- Bénéficier des bienfaits du progrès ;
- Avoir les MOYENS DE VIVRE EN TOUTE DIGNITÉ, avec tout ce que le mot VIVRE comporte de richesse :
  - Profiter des joies de la famille ;
  - se cultiver ;
  - S'entraider.

Faisons confiance à chacune pour répercuter autour d'elle ce que cette Journée lui a apporté

Paulette DELACOUR,  
et Josanne LEFEVRE.

120 RESPONSABLES DES JEUNES CHEMINOTS ET JEUNES CHEMINOTES, EXECUTANTS ET CADRES, REUNIS EN RENCONTRE NATIONALE LE 15 NOVEMBRE 1964 A PARIS,

CONSTATENT que les conditions de travail, de loisirs et de logement faites aux travailleurs, et en particulier aux jeunes, sont loin de répondre à leurs besoins et aux exigences de la vie moderne ;

EXIGENT :

- la fixation du salaire en début de carrière au minimum à 600 F par mois ainsi que la disparition des abattements de zone ;
- la suppression de la retenue sur solde en cas d'hospitalisation ;
- un déroulement normal de carrière pendant le service militaire ;
- une formation professionnelle adaptée aux besoins par le développement des cours pratiques et théoriques pendant les heures de service, y compris la préparation aux examens et concours ;
- une promotion dans l'ordre de classement aux examens ;

- un accueil à l'embauchage, moins « administratif » et plus humain ;
- des logements en quantité et qualité suffisantes, pour les jeunes célibataires et jeunes ménages, par des réservations S.N.C.F. dans les constructions municipales et foyers de jeunes ;
- le développement avec participation financière de la S.N.C.F. des possibilités culturelles dans les centres d'hébergement locaux par l'installation de salles de détente, de lecture, de cinéma et télé-club ;

AFFIRMENT :

- leur volonté d'AGIR AVEC L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS ET JEUNES TRAVAILLEURS pour faire aboutir leurs aspirations sur le plan des salaires, du logement, des loisirs, des sports et de la culture ;
- et dans ce sens APPROUVENT LES DECISIONS PRISES PAR LE CONGRÈS FÉDÉRAL EXTRAORDINAIRE DES 6 ET 7 NOVEMBRE ;

APPELLENT LES JEUNES CHEMINOTS inorganisés à les rejoindre dans les rangs de la CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL (C.F.T.C.).



# LES RÉOLUTIONS ET LES VOTES DU CONGRÈS

Le Congrès extraordinaire s'est prononcé le samedi matin 7 novembre par un vote par mandats sur la majorité qualifiée avec laquelle la décision devra être prise concernant les textes proposés par la Confédération.

## LA PROPOSITION POUR LA MAJORITE QUALIFIEE DES 3/4

Une proposition présentée par le syndicat des employés du textile de Roubaix-Tourcoing et environs préconisait la majorité des 3/4 des voix et était ainsi rédigée :

« Toutes les décisions du Congrès sont prises à la majorité des voix représentées, sauf en ce qui concerne les cas de dissolution (article 30) ou de modification des statuts qui ne peuvent être décidées qu'à la majorité des 3/4 des voix représentées. »

**CETTE PROPOSITION N'EST PAS ADOPTÉE PAR LE CONGRÈS :** pour 5.445, contre 14.851, nuls 7 (sur 20.296 mandats exprimés. Il y avait 20.599 inscrits et 20.303 votants).

## LA PROPOSITION POUR LA MAJORITE DES 2/3

Le Congrès se prononce alors sur la proposition du syndicat libre du Textile C.F.T.C. de Lille qui prévoit une majorité qualifiée des 2/3.

## MODIFICATION A L'ARTICLE 18 DES STATUTS (dernier paragraphe)

Toutes les décisions du Congrès sont prises à la majorité des suffrages exprimés, à l'exception de :

— la dissolution, décidée exclusivement selon la procédure prévue à l'article 30 ;

— la modification du titre de la Confédération, du préambule et de l'article premier des présents Statuts, qui est acquise — en ce qui concerne les votes préparatoires et les votes sur les amendements — à la majorité des suffrages exprimés, et en ce qui concerne le vote d'ensemble, à la majorité des deux tiers (2/3) des suffrages exprimés.

Sont considérés comme exprimés les suffrages POUR et CONTRE, à l'exclusion des abstentions et des bulletins blancs et nuls.

Cette proposition est adoptée par le Congrès.

Inscrits 20.599 ; votants 20.294 ; bulletins blancs 1.084 ; nuls 417 ; suffrages exprimés 18.793, POUR 15.021, CONTRE 3.772.

Le Congrès avait ensuite à se prononcer sur les amendements déposés par plusieurs syndicats concernant la référence ou l'inspiration du Mouvement ou sur d'autres aspects du préambule ou des statuts. Après application du rapporteur, Gérard Espéret, ces syndicats retirent leurs amendements, sauf pour les propositions qui avaient été retenues par le Conseil fédéral.

En outre, un amendement concernant l'affiliation internationale est,

après explications du rapporteur, retiré par le syndicat chrétien des Personnels communaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

## LA RESOLUTION PRESENTEE PAR DES SYNDICATS DU NORD ET DE L'EST

Le Congrès se prononce enfin, par votes par mandats sur deux résolutions.

La première est déposée par Edmond Bailleul au nom du syndicat de la Métallurgie de Lille, des syndicats de la Métallurgie de Denain et Valenciennes du syndicat de la Sidérurgie de l'Est, du syndicat de l'Alimentation de Lille et du syndicat EDF-GDF de Valenciennes.

Cette résolution prévoit, en cas d'approbation des propositions du Conseil fédéral que le sigle « C.F.T.C. » restera la propriété de la Confédération Française Démocratique du Travail.

Cette résolution est ainsi libellée :

Les syndicats adhérents à la Confédération des Travailleurs Chrétiens, réunis en congrès extraordinaire les 6 et 7 novembre 1964,

REAFFIRMENT solennellement qu'en se prononçant sur la modification des statuts et du titre de la Confédération, ils entendent assurer la continuité de l'organisation dans l'adaptation aux exigences de leur temps.

Considérant que quelques délégués, par leurs écrits ou leurs déclarations à la tribune du Congrès extraordinaire, ont manifesté leurs intentions de contester devant les tribunaux les décisions de ce Congrès, au besoin en faisant appel à l'article 30 des statuts confédéraux,

Les syndicats adhérents tiennent par avance à condamner ces intentions et à déclarer que si ces contestations ou toutes autres étaient portées devant les tribunaux, leur volonté est qu'en cas d'approbation des propositions du Conseil fédéral :

1) Le titre « Confédération Française des Travailleurs Chrétiens » et le sigle « C.F.T.C. » restent la propriété de la Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.T.C.), ce qui en interdit tout usage par quiconque.

## LE CONGRES ET LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

Au cours du Congrès, Gérard Espéret a signalé que trois syndicalistes Sud-Africains allaient être exécutés. Il a demandé aux journalistes présents de proclamer notre indignation. La salle a observé une minute de silence.

D'autre part, une collecte a été faite à l'entrée de la salle pour aider les syndicalistes espagnols victimes du régime franquiste.



Le Congrès a décidé : la C.F.T.C. devient la C.F.D.T. qui en est la continuateur

2) L'actif de la Confédération est intégralement affecté à la Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.T.C.).

Les syndicats signataires appellent l'ensemble des délégués au Congrès extraordinaire à voter massivement pour la présente résolution en donnant à leur vote le sens d'un attachement profond à la cohésion et à l'unité du mouvement.

Elle est adoptée par le Congrès.

Inscrits 20.599, votant 20.222, nuls 15, bulletins blancs, 59, exprimés 20.125, POUR 14.768, CONTRE 5.357.

## LE VOTE SUR LA RESOLUTION GENERALE

Enfin, le Congrès se prononce sur la résolution générale dont voici le texte

Les syndicats adhérents à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, réunis en congrès extraordinaire les 6 et 7 novembre 1964, conformément aux articles 13 bis, 17 et 18 des Statuts confédéraux, ainsi qu'à la décision du Congrès de 1963 :

— Prennent acte des travaux préparatoires effectués depuis 1960 sur les tâches d'avenir du mouvement, tant au niveau des syndicats que par la Commission d'orientation, par le Conseil fédéral et le Comité national.

— Confirment la motion adoptée par le 32<sup>e</sup> Congrès confédéral déclarant que le premier devoir de la C.F.T.C. dans l'avenir comme jusqu'à présent est « d'être un instrument capable de permettre aux travailleurs de dominer les transformations profondes que subissent et subiront encore davantage dans un proche avenir les structures de vie des hommes, et de les infléchir dans le sens d'une promotion individuelle et collective de la classe ouvrière au sein d'une société d'hommes libres et responsables ».

— Rappelent qu'il appartient au Congrès confédéral de se prononcer sur les questions d'affiliation internationale de la Confédération.

— Affirment, à la suite du 32<sup>e</sup> Congrès, « que dans ces perspectives la C.F.T.C. doit elle-même poursuivre son évolution avec le souci de la cohésion et de l'unité du Mouvement afin de construire la grande organisation syndicale libre et démocratique dont les travailleurs ont besoin ».

— Décident en conséquence :

1<sup>o</sup> Le projet de préambule et de modification de l'article premier des Statuts tels que résultant des travaux de ce Congrès est adopté.

2<sup>o</sup> Le titre de la Confédération deviendra, à l'issue du présent Congrès extraordinaire : Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.T.C.).

3<sup>o</sup> Le Conseil fédéral est mandaté par le Congrès extraordinaire pour décider de la date à partir de laquelle le titre de la Confédération deviendra Confédération Française Démocratique du Travail, par suppression du sigle C.F.T.C. entre parenthèses.

4<sup>o</sup> Le titre de la Confédération se trouve modifié, tel que décidé par la présente motion, dans les Statuts confédéraux, le règlement intérieur de la Confédération et tous les documents émanant de celle-ci et des organisations y étant affiliées.

Le vote donne les résultats suivants

Inscrits 20.599, votants 20.307, abstentions 2, bulletins nuls 30, bulletins blancs 26, suffrages exprimés 20.249, POUR 14.198, CONTRE 6.051.

PAR 70,11 % DES VOIX EXPRI-MEES, LES NOUVEAUX TEXTES DE PREAMBULE ET D'ARTICLE PREMIER DES STATUTS SONT DONC ADOPTES

LE TITRE DE LA CONFEDERATION DEVIENT : CONFEDERATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL (C.F.T.C.).



# LE PRÉAMBULE DES STATUTS ADOPTÉ PAR LE CONGRÈS

**T**OUT le combat du mouvement ouvrier pour la libération et la promotion collective des travailleurs et des travailleuses est basé sur la notion fondamentale que tous les êtres humains sont doués de raison et de conscience et qu'ils naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Dans un monde en évolution, marqué par les progrès techniques qui devraient servir à son épanouissement, le travailleur est plus que jamais menacé par des structures et des méthodes déshumanisantes ou technocratiques qui font de lui un objet d'exploitation et d'asservissement.

Face aux conflits qui déchirent le monde, aux menaces de destruction de l'humanité par les armes nucléaires, les exigences de justice, de fraternité et de paix entre les peuples sont plus impérieuses que jamais.

Le syndicalisme est pour les travailleurs l'instrument nécessaire de leur promotion individuelle et collective et de la construction d'une société démocratique.

Pour cela, il doit rester fidèle à ses exigences premières de respect de la dignité de la personne humaine qui inspirent son combat pour la liberté et la responsabilité, pour la justice et la paix.

C'est pourquoi la Confédération affirme sa volonté d'être une grande cen-

trale démocratique répondant pleinement aux aspirations des travailleurs. Soulignant les apports des différentes formes de l'humanisme, dont l'humanisme chrétien, à la définition des exigences fondamentales de la personne humaine et de sa place dans la société, elle entend développer son action en restant fidèle à un syndicalisme idéologique fondé sur ces exigences qui demeurent les siennes. Sur ces bases, elle est résolue à poursuivre sa lutte pour les droits essentiels de l'homme, de la famille et des groupes dans le respect des devoirs qui en découlent.

Tout homme a droit à être traité comme une personne. A chacun doit être garanti le plein exercice de la liberté de conscience, d'opinion et d'expression, comme le droit de constituer des associations qui lui permettent de satisfaire aux divers besoins de la vie en société.

Tout homme a le droit de diriger sa vie, de développer sa personnalité au sein des divers groupes et des communautés naturelles dont la première est la famille et, pour ce faire, de disposer pour lui-même et les siens, de biens matériels, culturels et spirituels.

Tout homme a droit de vivre dans une démocratie qui lui assure l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'objectivité de l'information, la possibilité effective d'accéder à tous les niveaux de l'enseignement, une participation active à l'élaboration et au contrôle des décisions politiques.

Les catégories sociales, les régions et peuples les plus défavorisés ont droit à la solidarité effective de la société humaine dont l'organisation doit constamment inciter chaque homme et chaque groupe ou communauté plus favo-

risés aux devoirs que cette solidarité exige.

Aux travailleurs et aux travailleuses, la société doit garantir :

Le droit à un emploi assuré et librement choisi, le droit à un revenu lui permettant, ainsi qu'à sa famille, une vie conforme aux possibilités de la civilisation moderne et le droit à la propriété des biens nécessaires à son existence ;

Le droit à des conditions de vie et de travail garantissant l'intégrité et le développement de sa personne, à la solidarité effective de la communauté, notamment dans le chômage, la maladie et la vieillesse ;

Le droit au libre exercice de l'action syndicale, y compris le droit de grève, et à la responsabilité à tous les échelons de la vie économique et sociale ;

Le droit pour son organisation syndicale de défendre ses intérêts partout où ils sont en cause.

Sur ces bases, la Confédération veut réaliser un syndicalisme de masse solidement implanté sur les lieux de travail regroupant les travailleurs et les travailleuses de toutes catégories solidaires qui, respectant la philosophie, la religion, la motivation où chacun d'eux peut puiser les forces nécessaires à son action, veulent s'unir pour construire ensemble cette société démocratique basée sur les valeurs fondamentales auxquelles elle se réfère.

Dans la fidélité aux plus profondes traditions du mouvement ouvrier français, la Confédération, convaincue que ces perspectives sont de nature à rassembler les travailleurs,

DECIDE de se donner comme article premier de ses statuts :

## LE TEXTE DE L'ARTICLE PREMIER

**L**A Confédération réunit des organisations syndicales ouvertes à tous les travailleurs résolus — dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses — à défendre leurs intérêts communs et à lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes libres et responsables.

Conformément au préambule des présents statuts, la Confédération et ses organisations affirment que la dignité de la personne humaine, base universelle des droits de l'homme à la liberté, la justice et la paix, et exigence première de la vie sociale, commande l'organisation de la société et de l'Etat.

En conséquence, les structures et les institutions de la société doivent :

a) Permettre à tout être humain, dans les domaines individuel, familial et social, de développer sa personnalité en assurant la satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et spirituels au sein des divers groupes et communautés auxquels il appartient ;

b) Offrir à chacun des chances égales d'accéder à la culture et de prendre ses responsabilités dans la construction de la société ;

c) Réaliser une répartition et un contrôle démocratique du pouvoir économique et politique assurant aux travailleurs et à leurs organisations syndicales le plein exercice de leurs droits.

De ce fait, la Confédération conteste toute situation, toute structure, tout régime qui méconnaissent ces exigences. Elle combat donc

toutes les formes de capitalisme et de totalitarisme.

La Confédération estime également nécessaire de distinguer ses responsabilités de celles des groupements politiques et entend garder à son action une entière indépendance à l'égard de l'Etat, des partis, des Eglises, comme de tout groupement extérieur.

Sans poursuivre par principe un développement systématique des antagonismes existant dans la société, elle entend dans son action susciter chez les travailleurs une prise de conscience des conditions de leur émancipation. Elle choisit, dans une totale autonomie et en fonction de ses principes, les moyens et les alliances qu'elle juge utile de mettre en œuvre pour réaliser ses objectifs.

La Confédération — fondée sur la démocratie interne de ses propres organisations et assurant à chacune d'elles sa part dans les délibérations et les décisions confédérales — combat pour la défense et l'extension des libertés démocratiques.

Pour atteindre les objectifs qu'elle assigne, elle développe systématiquement la formation de ses adhérents conformément aux valeurs auxquelles elle se réfère.

Elle proclame que le syndicalisme, en développant la collaboration internationale des travailleurs, doit assurer sa part de responsabilité dans l'organisation mondiale indispensable au développement des libertés, à la solidarité entre les peuples et au maintien de la paix.

CONFEDERATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL (C.F.T.C.).



procédure, le Congrès vote à main levée

# VOUS FEREZ DE LA C.F.D.T.

**“N**OUS voici donc arrivés à un moment crucial pour le Mouvement», a dit Georges Levard, président confédéral, en ouvrant le Congrès extraordinaire de la C.F.T.C. Les affrontements que nous avons eus en discutant de l'évolution, a-t-il ajouté, ont permis à certains de vérifier la richesse de notre Mouvement. Nul ne pourrait s'en séparer sans se mutiler et perdre quelque chose de lui-même.

Les 3 000 délégués, les invités, les représentants de la presse qui, ce vendredi matin 6 novembre, ont envahi l'immense Palais des Sports, écoutent attentivement. Ils sentent que quelque chose de grand va s'accomplir, qu'ils vivent une date historique pour le Mouvement ouvrier français : la C.F.T.C. dont les militants ont dû parfois héroïquement, défendu dans le passé le droit à l'existence, est devenue aujourd'hui une organisation puissante avec laquelle il faut compter. Elle veut s'ouvrir encore plus largement à la masse des travailleurs. Elle est devenue déjà la grande centrale démocratique que, plus ou moins confusément, beaucoup de travailleurs attendent. Le Congrès doit répondre, s'il veut ratifier et consacrer cette évolution et, pour cela, changer le sigle de l'organisation, adopter un nouvel article premier des statuts qui ne fasse plus référence à la morale



Georges LEVARD : « Nous voici arrivés à un moment crucial pour le Mouvement »

sociale chrétienne mais qui, avec le préambule de ces statuts, définisse un certain nombre de « valeurs » communes sur lesquelles le plus grand nombre de travailleurs et de travailleuses puissent se rassembler et s'engager.

autres des hommes de dialogue et de tolérance. L'effort de convergence est aussi indispensable pour le Mouvement ouvrier. D'autres hommes ont autant de générosité que nous. Il faut détruire les barrières qui existent entre démocrates.

Nous ne croyons pas au déterminisme de l'histoire et c'est pourquoi nous ne sommes pas des marxistes. La Centrale que nous voulons construire sera humaniste,

elle sera démocratique. Il faut faire une « terre des hommes ».

N'est-il pas admirable, dit Eugène Descamps en terminant que les militants C.F.T.C. qui, il y a trente ou quarante ans, étaient contestés, soient ceux qui apparaissent aujourd'hui comme les hommes de l'espérance.

Les congressistes, debout, font une longue ovation à la péroraison du secrétaire général.

## 130 délégués inscrits dans la discussion

Un vaste débat s'ouvre après l'exposé du Secrétaire général. 130 délégués demandent à intervenir. Malgré l'organisation d'une séance de nuit qui a été prévue à Issy-les-Moulineaux, ces 130 interventions risquent d'allonger le congrès de quelques jours. Aussi au fur et à mesure du déroulement de la discussion de nombreux délégués retirent leur demande d'intervention, leurs arguments ayant déjà été développés par les uns ou par les autres. Certains congressistes interviennent au nom de plusieurs inscrits dans la discussion. Tout cela fera gagner du temps, mais tout l'après-midi du vendredi et la séance de nuit qui durera jusqu'à 1 h. 30 du matin seront occupés par les interventions sur le rapport du secrétaire général.

Parmi les interventions que nous ne pouvons toutes relater, citons notamment celles de :

Joseph CHARUAU, personnel des Industries électriques et gazières, région parisienne — Il est difficile d'admettre que les textes qui nous sont soumis sont du même esprit que l'article premier des statuts actuels. Ils constituent au contraire une modification substantielle de l'idée directrice qui a inspiré la C.F.T.C. depuis son origine et le dévouement de ses militants.

Le Syndicat que je représente estime que lorsque l'une des parties modifie l'un des aspects fondamentaux d'un contrat, il y a rupture du contrat et chacune des parties doit réexaminer son adhésion. Dans ce domaine, la règle

de l'unanimité prévaut et c'est une bonne chose car elle offre une garantie contre toute dénaturation et toute aventure.

Jean MAIRE, secrétaire général de la Fédération de la Métallurgie intervient au nom de nombreux syndicats de la Métallurgie. — Il ne s'agit pas de « livrer » notre syndicalisme mais de coopérer avec les hommes de bonne volonté. Il ne s'agit pas de dire qu'on est anticapitalistes ou antitotalitaires mais il faut le traduire dans les faits.

Les syndicats de la Métallurgie, au nom desquels j'interviens m'ont mandaté pour approuver les textes proposés, sans compromis, tels qu'ils sont.

Jacques TESSIER intervient au nom du syndicat des Employés de la région parisienne — Si nous étions en Angleterre ou aux U.S.A. et que le mouvement syndical ne soit pas dominé par le marxisme, ce serait différent, mais nous sommes dans un autre contexte.

Une véritable démocratie syndicale ne peut exister que s'il y a reconnaissance du pluralisme des grands courants de pensée. Ils ont partagé le monde en deux blocs : il y a le courant marxiste et le courant social chrétien.

Aujourd'hui, on élimine les bases doctrinales précises et on ne nous propose à la place que des affirmations, sans que la distance soit bien marquée par rapport au courant marxiste et au rejet du matérialisme.

## le Secrétaire général présente le rapport sur l'évolution

C'est ce que le secrétaire général, Eugène Descamps, expose pendant une heure trente en présentant, au nom du Bureau confédéral, le rapport « Evolution et perspectives de la C.F.T.C. » Si la C.F.T.C., dit-il est appelée aujourd'hui à cette nouvelle étape, à rassembler les hommes de bonne volonté, c'est parce qu'avant nous les aînés ont montré le chemin.

Eugène Descamps explique les raisons qui ont contribué à la création d'un syndicalisme chrétien dans notre pays, les luttes qu'il a dû soutenir pour son existence. Il explique comment la C.F.T.C. est devenue la deuxième Centrale syndicale française comment elle a été présente à tous les événements de la classe ouvrière.

Abordant l'évolution des techniques et du monde moderne, ses répercussions sur le milieu populaire, le secrétaire général pose la question : vers quel type d'homme allons-nous ? Le syndicalisme d'aujourd'hui et de demain, pour quelle classe ouvrière avons-nous à le construire ?

Il est vigoureusement applaudi lorsqu'il déclare : « l'expansion économique est peut-être bénéfique pour certains, mais elle est cruelle pour les défavorisés. Il faudra faire en sorte que les fruits de l'expansion et l'augmentation de la consommation individuelle n'aillent pas à quelques-uns seulement. Il y a aussi les choix à faire en faveur des biens collectifs. C'est tout cela que nous aurons à apprécier. Il faudra aussi savoir si nous sommes une Confédération ou simplement une juxtaposition de fédérations ou d'intérêts catégoriels qui laisserait de côté les plus déshérités ».

Le Congrès manifeste aussi son accord quand il dit : « Il faudra éviter d'avoir une France dans l'opulence en même temps que celle des taudis, une France prospère en même temps que de mi-

sère. Une société de consommation n'est pas forcément une société juste. Un mouvement syndical qui tolérerait une société dans laquelle les familles, les vieillards, les handicapés physiques seraient laissés pour compte, ne serait pas en correspondance d'esprit avec ceux qui ont créé notre mouvement syndical.

Il faut dépasser le cadre national, dit encore Eugène Descamps, pour que les monopoles, les trusts, les ententes ne soient pas le véritable gouvernement du monde.

Et à propos de l'unité syndicale : « ... nous ne prenons pas notre parti de la pluralité syndicale mais, en ce qui nous concerne, nous faisons l'effort de recherches et d'ouverture. Que les autres Centrales fassent aussi cet effort de recherche et de dialogue. Pour notre part, nous avons fait notre devoir. Il appartient aux autres de mesurer et de prendre leurs responsabilités.

Vigoureusement applaudi, il poursuit : « Il n'est pas dans notre esprit de plumer la volaille... de piquer les adhérents aux autres. Il y a tous ceux qui ne sont pas engagés. Nous leur proposons de s'engager et de combattre avec nous.

En réalité, la C.F.T.C. est déjà devenue la Confédération Française Démocratique du Travail. La présence en son sein de chrétiens et de non chrétiens, de juifs, d'agrostiques, de musulmans, fait qu'elle est déjà cette grande Centrale que les travailleurs attendent.

Aujourd'hui, les ouvriers catholiques ne sont plus des « séparés » et la suppression de la référence chrétienne a été souhaitée par la majorité. Des garanties sont apportées dans les nouveaux textes. Ni les totalitaires de droite et de gauche ne peuvent les approuver.

Ce que demande votre Confédération, c'est d'être les uns et les



Pendant l'exposé du secrétaire général, le Congrès applaudit vigoureusement

Paul VIGNAUX souligne au nom du S.G.E.N. l'accroissement du nombre des travailleurs universitaires et scientifiques. Notre organisation laïque ne peut qu'approuver la démarche de clarification présentée par le secrétaire général. Nous apportons aux textes confédéraux une approbation de raison. Nous apportons aussi un désaccord : nous ne sommes pas d'accord pour qu'il y ait une majorité qualifiée.

Pierre MANDEL, du Syndicat national des Impôts, intervient au nom des deux tendances du Syndicat. — Les raisons de nos divergences sont nombreuses. Il y a la crainte du marxisme en particulier à cause de la mention des antagonismes de classe, mais la morale sociale chrétienne reconnaît son existence, elle demande seulement de ne pas les ériger en principe, ce qui est écrit dans les statuts. Il y a la crainte du socialisme, mais le mot recouvre des réalités très diverses. La vérité c'est que nous sommes en recherche pour trouver des structures nouvelles.

Il y a la difficulté d'être démocrate, c'est peut-être plus facile au plan professionnel qu'au plan interprofessionnel, mais ce qui est vrai c'est que le débat sur l'évolution a été discuté démocratiquement. Malgré leur diversité, nous pensons que les hommes sont très proches les uns des autres. Alors, pourquoi parler de séparation ? Elle ne servirait pas le mouvement ouvrier, ni les principes chrétiens

Jean MONNIER intervient au nom des syndicats du Bâtiment du Maine-et-Loire et d'un certain nombre de syndicats de l'Ouest. — Nos décisions feront la preuve que notre Organisation n'est pas un ghetto. Cette opération « vérité » ou « honnêteté » nous permettra de grandir sans rien renier. Le syndicalisme que nous voulons continuer à bâtir est un syndicalisme foncièrement anticapitaliste car il s'agit de dépasser le stade des simples intérêts matériels.

Edmond BAILLEUL (Syndicat de la Métallurgie de Lille). — Notre syndicat n'était pas prêt à dire oui à toute forme d'évolution. À un syndicalisme qui n'aurait pas eu de base doctrinale ou qui aurait renié son passé. Nous estimons que tout ce travail de réflexion n'a pas été une « mise en condition » mais un honneur pour notre Centrale d'avoir fait cela en plusieurs années.

Jean BORNARD, secrétaire général de la Fédération des Mineurs intervient aussi au nom de Joseph SAUTY et déclare qu'il a fallu attendre 1964 pour entendre parler de chrétiens et de non-chrétiens dans l'organisation, la C.F.T.C. n'est pas un rassemblement de chrétiens apeurés mais d'hommes qui veulent pratiquer un certain syndicalisme.

L'orientation qui est proposée va nettement dans le sens du socialisme. Beaucoup ici se sont présentés comme des hommes de dialogue mais tous ceux qui se sont



Eugène DESCAMPS : Une société de consommation n'est pas forcément une société juste. Une organisation qui tolérerait une société dans laquelle les familles, les vieillards, les handicapés physiques sont laissés pour compte, ne serait pas en correspondance d'esprit avec ceux qui ont créé notre Mouvement Syndical.

chrétiens ne sont pas des régimes marxistes, mais pour ma part je ne les considère pas comme chrétiens (applaudissements). Et comment classer un certain nombre de pays ?

Non, les choses ne sont pas si simples ! On ne peut pas couper le monde en deux. Nous avons le devoir de lutter pour le progrès et quels que soient les hommes qui agissent pour ce progrès.

Nous voulons un syndicalisme idéologique. Et lançant un appel à tous les congressistes et à tous les militants C.F.T.C. Eugène Descamps déclare : Venez travailler avec nous pour apporter vos éléments de réflexion. Essayons de définir ensemble un programme

dans lequel nos exigences soient apportées.

Ce dont je voudrais vous convaincre : nous sommes condamnés à agir ensemble malgré nos divergences sur des points d'application. Nous sommes beaucoup plus unis qu'on ne le pense. Et s'adressant aux camarades mineurs : dans la grève de 1963, vous avez pris la part la plus difficile. Mais il y a eu aussi la solidarité de tous les travailleurs. Soyez avec nous dans tous les combats de demain.

J'ai entendu dire « nous allons continuer la C.F.T.C. », mais c'est tous ensemble que nous devons la continuer et, l'année prochaine, au congrès ordinaire, nous ferons le point.

# L'INSTRUMENT DE LIBÉRATION DE LA CLASSE OUVRIÈRE

eux-mêmes Dans notre syndicat il y a 60 % pour le maintien du statut quo et 40 % pour l'évolution, mais quoi qu'il advienne notre syndicat restera dans la Confédération.

Edmond MAIRE, secrétaire général de la Fédération de la Chimie. — L'évolution consacre l'intégration totale de la C.F.T.C. au mouvement ouvrier dont elle assume déjà pleinement les valeurs.

La dignité de la personne humaine, base de toutes nos positions est fondamentalement opposée au totalitarisme comme au capitalisme. L'évolution de la C.F.T.C. contribue à la marche vers l'unité syndicale qui demain se posera sur son véritable terrain, celui du choix entre un syndicalisme autonome et un syndicalisme asservi. L'évolution aidera à la reconquête de la masse des inorganisés et à l'accroissement du pouvoir ouvrier. La C.F.D.T. c'est la voie de l'effort.

KEREN (Syndicat des Communaux d'Alsace). — Si l'action doit être changeante, la doctrine est immuable. Pourquoi une évolution ? Est-ce que la C.F.T.C. est en régression ? Je réponds non ! Si je vois un magasin qui marche bien, pourquoi changer d'enseigne. Nous n'avons pas besoin de construire une grande centrale démocratique car nous le sommes déjà.

affichés comme partisans du maintien de la référence actuelle ont été éliminés. L'intention de faire progresser l'unité ouvrière est honorable mais le moyen est-il efficace ? Plus que l'entreprise actuelle, la grève des mineurs a été une manifestation d'unité ouvrière. Au nom des mineurs, nous avons la certitude que la C.F.T.C. continuera.

Charles FORGET (Métaux, Nantes). — Nous aurions souhaité que l'évolution soit restée un problème interne mais il a été porté sur la place publique, exploité par la presse réactionnaire. Pourquoi la droite, la CGT, la F.E.N. sont-ils contre l'évolution ? Parce que notre évolution gêne beaucoup de monde alors que nous voulons faire œuvre constructive.

Raymond GUIENNE (Syndicat des Métaux de Valenciennes). — Il faut s'en sortir tous ensemble. Des hommes comme Descamps, Bornard, Sauty, Declercq n'ont pas le droit de se séparer. Il faut accepter le jeu de la démocratie.

Georges LAIR (Syndicat de la Métallurgie d'Isbergues), explique l'attachement historique de son Syndicat à ses statuts et à son titre, mais qu'il respectera la décision qui sera prise par une majorité supérieure à 66 %. Il adresse un appel solennel au Congrès pour que tous les syndicats refusent une scission qui affaiblirait gravement le mouvement syndical.

## Maurice BOULADOUX tire les conclusions du Congrès

Maurice Bouladoux, président honoraire de la C.F.T.C. et président de la C.I.S.C. tire les conclusions de ce congrès.

Si la C.F.T.C. avait échoué, déclare-t-il, nous ne serions pas là aujourd'hui à nous demander s'il faut faire la grande Centrale démocratique. C'est au contraire parce qu'elle a pleinement réussi que nous sommes ici. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'à partir d'aujourd'hui, tout recommence, et que



Maurice BOULADOUX : « C'est parce que la C.F.T.C. a réussi que nous sommes ici aujourd'hui »

les difficultés ne seront pas moindres demain.

La C.F.T.C. a progressé d'année en année, 5 % de progression, c'est bien. C'est pouvoir doubler ses effectifs en 20 ans. Mais peut-on attendre 20 ans pour répondre à la transformation du monde qui s'effectue à toute vitesse ?

Nous devons être présents au rendez-vous de l'histoire. En définitive, c'est la classe ouvrière qui

jugera ce que nous avons fait. Nous avons des droits et des devoirs. Mais avons-nous des devoirs envers un patronat incompréhensif, envers le gouvernement ?

Nous avons des devoirs envers les milliards d'êtres qui ont faim, envers tous ceux qui sont sous le joug de la dictature, envers ces militants qui pourrissent dans les prisons qu'elles soient espagnoles ou africaines.

Partons d'ici avec la conscience d'avoir fait notre devoir. Fidèles au passé et marchant vers l'avenir, vous ferez de la C.F.D.T. l'instrument de libération de la classe ouvrière.

## APRÈS L'ÉVOLUTION

La vraie conclusion de ce congrès, c'est à l'ensemble des travailleurs de la tirer.

D'ores et déjà nous pouvons constater que cet effort de clarification reçoit un large accueil de toute la classe ouvrière.

De nombreuses adhésions parviennent à la Fédération et dans toutes les Organisations de la C.F.D.T. (C.F.T.C.) :

- 50 cadres et ingénieurs d'Esso-Standard de Rouen viennent d'adhérer collectivement leur adhésion à la C.F.D.T.
- Le Syndicat National Autonome des Bois et Forêts (1.500 adhérents) rentre en bloc à la C.F.D.T.
- Le Syndicat des Contractuels et celui des Ingénieurs et Techniciens de la même profession sont en pourparlers avancés avec notre Confédération.

D'autres syndicats Autonomes dont celui des Tabacs-Allumettes et celui de la Fédération Indépendante des Ouvriers Agricoles, celui des P.T.T. sont intéressés par notre évolution.

Où la C.F.D.T. ne fera que se développer, ses adhérents seront toujours plus nombreux. Cette affirmation repose sur une force que rien ne pourra contrecarrer.

Vive la C.F.D.T.

## la réponse du Secrétaire général aux interventions

Au cours de la séance du samedi matin, Eugène Descamps répond aux nombreuses interventions qui ont eu lieu la veille.

« Ce n'est pas de la volonté de la Confédération que ce problème a été posé. Il l'a été à la demande d'un certain nombre de syndicats et c'est le Congrès qui a décidé de l'étudier dans le Mouvement.

Nous critiquons souvent les organisations qui se sclérosent. Ne faisons pas la même chose !

En ce qui concerne l'information confédérale, jusqu'au mois de fé-

vrier 1964 il n'y a pas eu de position dans la presse confédérale, la discussion étant en cours dans les Syndicats. Mais ensuite nous avons donné place aux deux thèses et, notamment, dans les numéros spéciaux de « SYNDICALISME HEBDOMADAIRE ».

Sur le problème de fond, Jacques TESSIER a dit qu'il y a deux doctrines : le marxisme et le christianisme qui se partagent le monde. Cette simplification pourrait toucher au simplisme. L'Etat espagnol et le Portugal qui se disent